Vol. XLIX SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 13 OCTOBRE 1920 No 47

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

...tes communications concernant ...rnal ou l'imprimerie devront être ...sées :

Le Manitoba
AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

Un petit bout de trottoir aux approches du pont Provencher ferait les délices des humbles piétons de Saint-Boniface.

* * *

On se contenterait même de simples madriers en bois bien ordinaire car le ciment, en ces temps de coût élevé de la vie, serait un luxe auquel on n'oserait songer.

* * *

Le mâchefer que l'on broye en ce moment-ci sous son soulier peut avoir son utilité, mais il ne faudrait pas perdre de vue que les semelles de bottes coûtent cher aujourd'hui et il y a assez d'endroits où on peut les percer sans y ajouter ce petit coin, le plus rude de tous.

* * *

Si encore l'on pouvait compter sur un tapis de neige pour couvrir ce passage raboteux personne sûrement voudrait se plaindre, mais à quand cette neige secourable?

* * *

Si le beau temps allait nous accabler de ses douces caresses jusqu'à Noël, il faudrait, pour étrennes, se contenter d'une nouvelle paire de chaussures, car à ce régime il n'y a pas que nous sachions, un soulier qui puisse y tenir jusque là.

* * *

Les nouvelles planches que l'on a placées sur l'avenue Provencher ont fait beaucoup de bien, mais nous connaissons deux ou trois autres endroits ou deux ou trois autres planches neuves ne feraient pas de mal.

* * *

Il y a même un endroit où une couple de gros clous seraient suffisants pour prévenir un accident possible qui pourrait causer à la ville des frais beaucoup plus élevés que ne le serait le prix d'une livre de clous.

* * *

Le G. W. W. D. doit de ce temps-ci faire des affaires d'or, si l'on peut en juger par la circulation active et bruyante de ses chariots.

* * *

Après avoir mis l'avenue Provencher dans un état pitoyable ces automobiles qui ressemblent plutôt à des "tanks" qu'à des voitures de commerce sont en train de mettre la rue Dumoulin hors de service.

* * *

Si le "stock" que la ville de Saint-Boniface possède dans cette organisation oblige les contribuables à se soumettre en silence aux dégâts causés à leurs rues par ces monstres rongeurs de pavés il faut bien se taire, avaler leur poussière stoiquement et regarder froidement leurs dépradations, mais vraiment c'est risquer de faire monter les propriétaires de "Ford" dans une colère noire si ces derniers payent le même montant de taxes que ces grosses charrues pour le droit de rouler sur notre asphalte.

* * *

Si nous n'y prenons garde, avant deux ans, ce traffic nous ramènera à ces années de douce mémoire, où les voitures à briques s'échelonnaient tout le long du parcours entre la rivière la Seine et la rivière Rouge, anerées dans des ornières d'où on ne pouvait les sortir qu'après force travail et des efforts inouis pimentés d'exclamations plus au moins orthodoxes.

* * *

Au Canada les élections se préparent mais on est encore seulement aux premières escarmouches.

Les chefs des différents partis font comme les chasseurs prudents qui s'éloignent les uns des autres pour ne pas s'exposer au plomb du concurrent.—Ils se tiennent à une respectable distance.—

Tandisque M. Meighen parle dans l'Est du Canada, M. King parle dans l'Ouest et M. Crerar se tient au centre.

M. King défie M. Meighen d'en appeler au peuple, il bouille pour la bataille. M. Meighen fait des élections dans les provinces maritimes et M. King profite de ce moment pour aller haranguer les braves citoyens de la Colombie.

M. Meighen viendra bientôt dans l'Ouest; M. King filera alors dans l'Est. Espérons qu'ils auront au moins le temps de se serrer amicalement la main à la rencontre.

A moins que tous deux ils n'aillent trop vite!

Il n'y aurait plus alors pour M. Crerar qu'une chose à faire: ce serait de courir après eux ou simplement de faire le rond dans son domaine.

* * *

Aux Etats-Unis ce n'est pas tout à fait la même chose; on est en pleine élection et ma foi avec tout le bruit qui s'y fait, il faut vraiment que les américains soient des hommes solides pour être en mesure de voter sagement et d'aplomb.

Les élections se font autour de la ligue des nations.

Le gouverneur Cox représente les idées du Président Wilson et le sénateur Harding, est le porte-parole du groupe Lodge-Knox, auquel s'est rallié l'ex-Président Taft, de même que tout le parti républicain dont la politique est la ratification du traité de Versailles avec certaines réserves.

Le Président Wilson qui jusqu'à ces jours derniers avait gardé le silence est tout à coup sorti de sa retraite pour donner un coup de main à M. Cox qui s'en allait promptement à une défaite assurée.

Cette sortie du Président Wilson rend la lutte plus personnelle et la victoire de Harding serait le défaite éclatante et personnelle de M. Wilson.

Il parait clair que l'on ne veut pas aux Etats-Unis de la ligue des Nations telle qu'organisée et ratifiée à Versailles.

Quant à la clause X le Président Wilson soutient que dans le cas ou l'une des parties contractantes serait attaquée, et que pour repousser l'agresseur il faudrait se servir de la force, les Etats-Unis ne seraient tenus de participer à la lutte en vertu d'aucune obligation légale mais purement par une obligation morale.

Les partisans des réserves réclament l'insertion d'une clause qui établira clairement le droit du congrès américain de prendre une décision pour ou contre, d'après son propre jugement, sans qu'on puisse l'accuser au cas où il déciderait de ne pas entrer dans la bataille, d'avoir forfait à ses engagements.

M. Wilson ne veut pas de cette réserve qui d'après lui, enlèverait de la valeur à l'engagement pour la raison **"qu'une obligation morale engage plus fortement qu'une obligation purement légale."**

Devant le comité des relations étrangères, à Washington, au mois d'août dernier, le sénateur Harding avait posé à Wilson la question suivante.

Qu'adviendrait-il au cas où chacune des parties au contrat considérerait l'obligation comme morale seulement et refuserait de prendre part active en vertu de cette obligation?"

Le Président Wilson avait répondu :

"Il y a dans ce cas une conscience nationale honnête. Quand je parle d'une obligation légale, je veux dire obligation qui vous lie spécifiquement à faire telle chose sous une certaine sanction. Maintenant, une obligation morale est supérieure à une obligation légale et cette obligation morale vous engage plus fortement; seulement, dans le cas d'une obligation morale, il y a toujours le droit de se servir de son jugement pour décider si dans le cas éventuel on est obligé de prendre telle action; c'est-à-dire que dans le cas d'une obligation morale; il y a toujours un élément de jugement, tandis que dans le cas de l'obligation légale, l'élément de jugement n'existe pas."

En deux mots, comme nous le faisions remarquer il y a quelques mois et pour être brefs, le parti démocrate veut souscrire à toutes les clauses du traité de Versailles, comme les autres nations signataires, et le parti républicain ne veut pas le faire; ce dernier veut conserver intact le droit des Etats-Unis de prendre la décision qu'ils voudront dans chaque cas qui se présentera, sans être liés à une action définie par aucun traité.

* * *

A ce propos les journaux américains commencent à nous montrer l'âme américaine telle qu'elle est.

On se rappelle que lorsque les Etats-Unis sont entrés en guerre on criait fort et partout que la grande république n'entrait en cause que pour la défense des grands principes de l'humanité et qu'aucune considération d'intérêt personnel ne la poussait à agir de la sorte.

Or, voilà, entre autres, le Chicago Tribune, qui après avoir dit clairement à M. Wilson, que lui, M. Wilson, n'avait aucun droit d'engager son pays, à un contrat quelconque sans l'assentiment du sénat américain et que par conséquent les Etats-Unis n'étaient aujourd'hui liés à aucune responsabilité, autre que celle qu'ils voudraient bien s'imposer volontairement, le même journal reconnait avec pleine franchise que si les Etats-Unis sont entrés en guerre, ce ne fut pas seulement dans le but d'assurer le règne de la démocratie dans le monde, comme l'a dit alors le Président Wilson, mais que le but réel des Etats-Unis a été de sauver leur existence contre la menace grandissante des sous-marins.

En un mot, le Chicago Tribune dit, ni plus ni moins : nous sommes entré en guerre pour préserver notre peau, voilà-tout.

L'on ne nous a pas demandé d'entrer en guerre, continue le même journal, et nous ne sommes pas entrés en guerre pour protèger la neutralité de la Belgique, ou pour défendre soit la France, soit l'Italie, soit la Serbie, soit la Russie, ou la Roumanie contre l'invasion étrangère.

C'est longtemps après ces événements que nous avons déclaré la guerre.

Nous ne sommes pas entrés en guerre pour assurer le respect des conventions internationales qui décrètent les lois de guerre et déterminent la qualité des armes et les moyens dont les parties belligérantes peuvent se servir, comme par exemple les gaz asphyxiants dont les allemands se sont servis contre les canadiens à Yprès; nous ne sommes pas entrés en guerre pour infliger un châtiment aux allemands à cause du régime de terreur qu'ils imposaient aux pays conquis, non; nous sommes entrés en guerre parceque les sous-marisn allemands avaient attaqué nos citoyens et notre pays."

C'est-à-dire, nous sommes entrés en guerre pour notre propre défense et pour notre propre protection.

La presse républicaine soutient que le Président Wilson n'avait aucunement le droit d'engager la conscience ou l'honneur du peuple américain durant sa présence à Versailles; elle l'accuse d'avoir parlé beaucoup pour ne rien dire et d'avoir prôné trop orgueilleusement sans autorisation et sans mandat; elle demande aux électeurs américains de blâmer l'action du Président Wilson et de sauver l'indépendance de la république américaine dans ses rapports avec les autres nations du monde.

L'opinion générale est que le parti républicain va gagner son point haut la main et par conséquent que le peuple américain sera satisfait.

On dit d'un autre côté que les nations européennes, en secret, ne demandent pas mieux qu'il en arrive ainsi.

Alors tant mieux, pour une fois tout le monde sera content.

A Nos Lecteurs

Dû à une infortunée misinterprétation d'ordre nos abonnés ont reçu une lettre d'une agence de perception des Etats-Unis.

Beaucoup nous ont répondu avec indignation et nous devons avouer que leur indignation était bien légitime.

Toutefois tout en nous excusant de ce faceux procédé de perception qu'il nous soit permis de nous disculper auprès de nos lecteurs, qui pour la plupart sont de vieux amis fidèles, de vieux abonnés de plus 30 années; en leur disant que l'administration du journal a été trompée et que l'ordre donnée était seulement pour l'envoi des factures pour sommes dûes seulement.

Nous espérons que nos lecteurs ne nous tiendrons pas rigueur d'une regrettable indélicatesse de la part de l'agence en question et qu'ils voudront bien nous garder comme par le passé l'estime qu'ils ont eu pour notre journal. Nous prions nos abonnés de regarder ces avis comme non avenus et de correspondre directement avec nous.

L'ADMINISTRATION.

LE CARDINAL AMETTE

Dans la série de ces correspondance, écrites au nom du *Comité des Amitiés catholiques françaises,* il convient qu'en ce jour nous insérions la grande figure du cardinal Amette.

Lorsque se fonda au printemps 1915, *le Comité Catholique de propagande française à l'Etranger,* l'Archevêque de Paris fut des plus prompts et des plus résolus à favoriser cette entreprise. Il en accepta la présidence d'honneur et il en fixa le mot d'ordre. De ce moment il ne cessa d'en suivre, avec une attention sympathique et soutenue, les manifestations et les travaux. Et, voici quelques mois, quand le Comité quitta son nom de guerre pour adopter un titre plus conforme à son oeuvre de paix, le Cardinal Amette approuva cette décision, comme il avait déjà encouragé notre association catholique et française à continuer ses efforts pour le bien de la religion et de la patrie.

C'est que l'éminent prince de l'Eglise, élevé en quelque sorte au sommet de la France par son siège épiscopal et porté jusqu'auprès du trône pontifical par la pourpre romaine, avait la vision très claire, et de la mission providentielle de son pays natal et des intérêts généraux de la chrétienté. Un Comité, dont le but essentiel est d'étendre le rayonnement catholiue de la France, afin de travailler par ce moyen à l'affermissement et à l'expansion du catholicisme dans le monde, devait obtenir sa faveur active, voire sa haute collaboration.

Le dernier acte public accompli par le Cardinal Amette et les dernières paroles officielles tombées de ses lèvres ne portent-ils pas témoignages de cet esprit? Ce furent, en effet, les Chevaliers de Colomb, venus en France au nom d'un million de catholiques américains, qui recueillirent le geste ultime et le suprême allocation de l'Archevêque de Paris. En les recevant, l'illustre prélat s'affirma tout ensemble grand évêque et grand citoyen, soucieux d'unir étroitement toutes les forces catholiques éparses à travers le monde et de maintnir la France dans ses titres et des destinées apostoliques.

Dieu, semble-t-il, voulait fixer ainsi sur les traits de celui qui allait mourir, un des caractères distinctifs de sa physionomie, je veux dire ce prestige national que Mgr Amette avait su acquérir à sa personne et, du même coup, attacher à sa dignité d'évêque et à toute l'Eglise de France.

Et, par une coïncidence providentielle, le dimanche qui précéda immédiatement cette réception souligne une autre grande force catholique, que le Cardinal Amette a efficacement contribué à raffermir et à développer; la force sociale. Au commencement de ce mois, en effet, l'Archevêque de Paris tint à se rendre à Caen, pour inaugurer la *Semaine Sociale* et pour en rehausser les leçons, de son approbation la plus formelle.

Et il est bien vrai que l'Eglise catholique, en notre pays, s'affirme de plus en plus, aux yeux des indifférents mêmes, comme une autorité sociale de premier ordre et comme un des principaux éléments de la puissance nationale. Et il est bien vrai, aussi, que l'attitude de nos évêques, et tout particulièrement de celui que vient de frapper une mort imprévue, a sa très grande part dans ce résultat qui renverse les prévisions et les desseins de l'impiété de même qu'elle dépasse les espérances de la religion.

Le Cardinal Amette avait-il obtenu des précieux avantages au prix de concessions discutables ou par la recherche d'une vaine popularité? Bien au contraire! Il les avait acquis par le fidèle accomplissement de son devoir épiscopal. Pasteur plein de sollicitude, apôtre infatigable, c'est en se dévouant à procurer le bien des âmes et la gloire de l'Eglise qu'il avait su, tout en gagnant l'amour et la vénération des fidèles, entraîner la confiance et le respect des incroyants. Sa parole et son action révélaient une conscience et un coeur.

L'administration du culte et l'activité charitable ont réalisé, durant les douze années de son épiscopat, des progrès merveilleux. Plus de quarante églises ou chapelles ont été créées par ses soins dans la capitale et dans la banlieue. Les écoles libres ont été maintenues et multipliées, malgré les difficultés les plus dures. Le recrutement sacerdotal, entravé par la politique entireligieuse et terriblement frappé par les hécatombes de la guerre, est aujourd'hui en pleine efflorescence. Quant aux oeuvres de toutes sortes, religieuses, intellectuelles, bienfaisantes ou sociales, on ne saurait dénombrer celles qui, pendant cette courte période alourdie de cinq ans de guerre, ont été créées, perfectionnées ou aggrandies.

A ce mouvement régénérateur, le Cardinal Amette a constamment imprimé la plus vive impulsion, non seulement par ses conseils et ses directions, mais par ses encouragements, ses démarches et son action personnelle. Hors, un mois de repos que les médecins l'obligaient de prendre chaque année il ne passait guerre un seul jour sans consacrer quelques heures à une paroisse ou à une institution catholique. Et ce n'était point l'inspection froide, rapide et distraite du haut fonctionnaire en tournée; c'était, réellement, la visite du père qui s'intéresse à tout et qui a un mot pour tous. Aussi, de quels sillages d'amour et de bonnes oeuvres ces passages étaient ils suivis!

Ce mois de repos, dont une santé chancelante et affaiblie faisait une nécessité, l'Archevêque n'hésita pas à le supprimer pendant la guerre. Il ne voulait point quitter la capitale en péril et en souffrance. Et comme il fut grand, durant cette longue épreuve! Lorsqu'on écrira son histoire, il faudra plus d'un chapitre pour évoquer tous les services et tous les bienfaits dont furent redevables à son dévouement paternel, à son courage tranquille, à son tact exquis, les oeuvres de guerre, le moral parisien, l'Union Sacrée!

Son existence en fut sans doute abrégée; mais Dieu lui réserva, du moins, la suprême et radieuse consolation de consacrer la basilique de Montmartre, au chant des *Te Deum* de la victoire et de la paix.

Ce fut, pour le Cardinal, une joie très haute et une vive espérance. Il professait, envers le Sacré-Coeur, une dévotion ardente et profonde. Il trouvait, en Lui, le foyer de ce zèle et de cet apostolat dont, tout le peuple, éprouvait les effets bienfaisants. Il voyait, en Lui, le salut de la France. Il nous laisse le temple achevé et béni, comme le palladium de la paix sociale, après l'avoir tant de fois invoqué et salué comme la citadelle inexpugnable en face de l'ennemi. C'est la leçon de sa Lettre pastorale, du dernier Carême, dont la Providence a voulu faire son testament spirituel.

—François Veuillot.

Choeur de la Cathédrale

La chorale du choeur de la cathédrale a eu ses élections à sa répétition de vendredi dernier. Les mêmes officiers furent réélus : Président, M. C.-C. Bernier; secrétaire, M. Henri Lacerte; bibliothécaire, M. L. Lévêque; directeur, M. S. Hélie; organiste, M. G. Dorval.



CITY OF ST. BONIFACE

PROMULGATION OF BY-LAWS

NOTICE is hereby give that the Council of the City of St. Boniface has passed and approved of the different by-laws hereinafter mentioned.

No. 1211—To provide for cancelling certain debentures and the entry thereof in the Debenture Register and to authorize the issue of new Debentures in substitution thereof payable by a different mode of payment.

No. 1212—To provide for cancelling debentures issued under the authority of By-Law No. 916, as amended by By-Law No. 1104, and the entry thereof in the debenture Register, and to authorize the issue of new debentures in substitution therefor payable by a different mode of payment.

No. 1213—To authorize the sale of certain Debentures.

No. 1214—To provide for a change in the denominations of debentures authorized by certain By-Laws.

No. 1215—To repeal By-Law No. 1210, intituled "A By-Law of the City of St. Boniface to provide for the issue and sale of debentures to the amount of $200,000.00, as authorized by By-Laws Nos. 916 and 1004."

No. 1216—For the appointment of an Arbitrator in the matter of the claim of J C. Dussault for damages to Lot 805, DGS 76, St. Boniface, Plan 64 and the buildings erected thereon, by reason of the erection of the new Provencher Bridge.

No. 1217—To amend By-Law No. 892, respecting the appointment of a a Pound-keeper and the regulating of Ponds.

No. 1218—To close portions of rue LaVerandrye and rue Thibault and to convey the same to the Canadian Northern Railway Company and to open as a Highway and as diversion of rue Thibault all that portion of Lot Seventy-Six (76) of the Parish of St. Boniface as shewn and colored Pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1220—Fixing the indemnity of the Aldermen of the said City, for the year 1919.

No. 1221—Fixing the Tax Rate in the City of St. Boniface for the year 1919.

No. 1222—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lots 7 and 8 Block 1, Plan 1441.

No. 1223—Authorizing the transfer of Tax Sale Certificate Lot 30, Part Lot 82, Plan 2373.

No. 1224—To Open and continue a certain street in the City of St. Boniface.

No. 1225—To authorize the Mayor and Treasurer to make temporary loans from ratepayers or others, and to confirm such loans already made by the Treasurer as are provided for in Sections 526 and 677 of the St. Boniface Charter.

No. 1226—Respecting the appointment of an Assessment Commissioner.

No. 1227—Relating to Waterworks.

No. 1228—Re Tax Sale certificate covering Lot One, Block 5. Plan 2005.

No. 1229—To impose a Waterworks Frontage Rate.

No. 1230—To authorize the assignment of Tax Sale Certificates Nos. 2019 and 2020, held by the City of St. Boniface to Joseph Hebert, of the City of St. Boniface.

No. 1231—Authorizing and assignment of a Tax Sale Certificate to Louis Philippe Roy of Lot 20, Block 13. Plan 1306.

No. 1232—To determine the Business Assessment to be made upon the Corporation Companies, individuals or partnerships, liable thereto, and the Business Tax to be levied on said assessment.

No. 1233—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to Achille Houssin of Lot 60, Block 2, Plan 1028.

No. 1234—To enable the City of St. Boniface to borrow from the Banque d'Hochelaga $450,000.00.

No. 1236—To authorize assignment of Tax Sale Certificates to Alice Maude Clark of Lots 72, 73 and the West Half of Lot 74, DGS 86 St. Boniface. Plan 692.

No. 1237—To authorize an assignment of Tax Sale Certificate to Union Bank of Canada of Lot 72 DGS 82, St. Boniface. Plan No. 651.

No. 1238—To provide for assessment by Special Rate the cost of a pavement on Marion Street between the easterly boundary of DesMeurons Street and the Westerly boundary of Dawson Road in the City of St. Boniface.

No. 1239—Assignment of Tax Sale Certificate re Lots 16 and 17, Block 8, Plan 1441, to LaCorporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1240—Assignment of Tax Sale Certificate Lots 5 and 6, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1241—Assignment Tax Sale Certificate Lots 3 & 4. Block 8, Plan 1441. to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1242—Assignement Tax Sale Certificate re Lot 2, Block 8, Plan 1441 to La Corporation Archippiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1243—Assignment Tax Sale Certificate re Lot 38, Block, Plan 1441, to La Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1244—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 36 & 37. Block 4, Plan 1441, to aL Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1245—Assignment Tax Sale Certificate re Lots 3 and 4 Part of Lot 82, Plan 2213 to the Equitable Trust Co,

No. 1246—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to the Trustee Company of Winnipeg Limited re Lot 1, excepting thereout the most Northerly 82 feet, Block 33, Plan 386.

No. 1247—To authorize Tax Sale Certificate to the Anglo-Americain Trust Company re Lot 2. Block 5, Plan 2005.

No. 1248—To abolish Jitneys.
Winnipeg District as shewn on a plan registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 2531.

No. 1249—To authorize the acceptance of $5000.00 as compensation for the right-of-way of the Greater

No. 1250—Respecting the appointment of a Permanent Board of Assessment Commissioners.

No. 1251—To authorize assignment of Tax Sale Certificate to the Trustee Company of Winnipeg, Limited. of Lot 41. Block 3, Plan 1357.

No. 1252—Assignment of Tax Sale Certificates to Alex. Parker re Lots 19 and 20, Block 18. Plan 386.

No. 1253—Respecting the Supply of Water to the Rural Municipality of St. Vital by the City of St. Boniface.

No. 1254—For the appointment of a Poundkeeper and to regulate Pounds.

No. 1255—Authorizing an Assignment of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of Lot 13, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface, Plan 386.

No. 1257—Authorizing an Assignement of Tax Sale Certificate to John Orr Newton of portion of Lot 7, Block 34, DGS 80-89 St. Boniface Plan 386.

No. 1258—To open as a public highway all those portions of Lots 121 and 122 of the Parish of St. Boniface as shewn and colored pink on a plan attached to this By-Law.

No. 1260—To regulate the use on City Streets of traction engines, thrashing machines, Harvesters and other heavy machines.

No. 1261—Regulating public bridges.

No. 1262—To close portions of St. Joseph's Road in the City of St. Boniface and to convey the same to La Corporation Archiepiscopale Catholique Romaine de St. Boniface.

No. 1263—Fixing the indemnity of the Aldermen of the City of St. Boniface for the year 1920

No. 1264—Fixing the tax rate in the said City for the year 1920.

No. 1265—Authorizing assignment of Tax Sale Certificates to the First National Investment Company, Limited, re lots 115, 116, 123, 125, 126, Block 1, Plan 1053.

All persons are hereby required to take notice that any one desirous of applying to have such by-laws or any of them, or part thereof quashed, must make his application for that purpose to a Judge of the Court of the King's Bench sitting in Chambers, within two weeks next after publication of this notice, once a week, for three successive weeks in the newspaper called "Le Manitoba", or he will be too late to be heard in that behalf.

By Order,
Ernest GAGNON,
City Clerk.

St. Boniface. Man.. September 23rd. 1920.

CONCIERGE DEMANDE

On demande un concierge pour l'Ecole Provencher à Saint-Boniface. Adresser toutes demandes, spécifiant la qualification au Secrétaire de la Commission Scolaire de St-Boniface, Man.

PETITES ANNONCES

FONTAINE ET BOULANGER. 53, avenue Provencher, demandent jeune fille convenable ayant bonne instruction parlant et écrivant français. anglais et si possible flamand. Emploi de bureau, place stable et agréable. Début : $50.00 par mois.

A LOUER—Deux chambres à louer dans e bloc Gevaert & Deniset, 88, avenue Provencher;

FEUILLETON DU "MANITOBA"

No 12

Le Grand Mufflo

Par Pierre L'Ermite.

— ... Mufflo... Ohé! Mufflo!...

Après quelques instants de cet exercice tous les voisins étaient aux fenêtres, tous les chiens tiraient leurs grands jeux, et le plongeur de la blanchisserie apparaissait au-dessus du mur, avec un puissant nerf de boeuf au bout du bras...

Cascarreaux, comme cela arrive souvent dans les meilleures familles, n'avait pas vu son cousin depuis deux ans, et, dans l'obscurité, prenait tout le monde pour lui.

Si bien qu'aux quatre coins de la ruelle s'échangaient des bouts de concerts à deux parties très différentes, dans le brouillard matutinal :

— Bonjour, mon vieux Mufflo Ça va...?

— Spèce de brute!...

— Et ta santé...?

— Arrive un peu ici que je te casse mon gourdin sur la tête!

— Et ta future va bien...?

— Faut-il qu'il en ait avidé, des litres, cet ivrogne-là!... Il n'y a donc plus de sergent de ville ici..?

— Dis donc, l'ami, par où qu'on rentre chez toi...?

—Si tu touches jamais à la porte... je t'extermine!...

Au bout d'une heure, la situation commença tout de même à s'éclairer avec le soleil levant qui colorait tout l'horizon d'une teinte de nacre rose et allongeait, sur la terre humide et noire de la ruelle, l'ombre gigantesque de la petite cheminée Mufflo.

* * *

Mais ce fut quand l'aurore, aux doigts de fleur, eut ouvert toutes grandes au soleil les portes de l'Orient, que l'orage commença à gronder, ferme cette fois, à l'intérieur de la blanchisserie.

La vieille mère Rumahu commença le concert matutinal.

Avec son instinct de femme, elle pressentait déjà sa bru, et devinait, sous le masque candide et ingénu de la joliette enfant, une fine mouche qui menaçait de rendre passablement orageux l'hiver de sa vie...

Aussi, ce matin-là, après une nuit blanche elle se leva furieuse sans savoir pourquoi, prête à profiter de toutes les occasions pour passer sa colère et faire une scène à quelqu'un ou à quelque chose.

Mufflo, lui, porté vers le pays de Tendre avec la vitesse d'un boulet de marine, ne pensait qu'à une chose: se faire idéalement beau pour le grand jour!

C'était d'ailleurs Léontine qui se chargeait de l'affaire, et avait conduit son doux fiancé chez un gentlemen's tailor de la rue de la Paix.

Malheureusement, le digne tailleur, peu habitué à prendre des mesures d'une profondeur aussi considérable, crut à une distraction du commis en voyant inscrites sur son carnet les dimensions d'un tour de taille à faire honneur à Jujules, l'éléphant du Jardin botanique.

Il rectifia donc les mesures et les ramena à la plus puissante taille qu'il eût habillée dans sa carrière.

Le costume arriva la veille au soir...

Or, il n'y avait pas deux minutes que Mufflo s'était introduit dans son pantalon respectif qu'il (le pantalon) craqua simultanément aux coutures des deux côtés à la fois! Boum! Kriss!.. Flac!

Quant à l'habit, il n'allait pas trop mal, sauf que les boutons de la taille étaient un peu haut, et que les deux pendentifs du sifflet s'alignaient en dards de flèches de chaque côté des hanches.

Comme Mufflo demandait à sa mère si elle ne pourrait pas faire aux blessures du pantalon un surjet en douceur et peu apparent, celle-ci prit la chose dans des cordes tellement hautes que son héritier jugea prudent de s'abstenir...

Heureusement, une amie de Mlle Léontine arriva sur ces entrefaites; et, avec des mines de désolation profonde, on lui montra les ruines accumulées en quelques instants. En femme avisée, elle déclara qu'avec quelques poignards pour l'habit, et quelques soufflets pour la culotte, on pourrait à peu près emmagasiner le "Tout-Mufflo".

Ce qui fut dit fut fait; et voilà pourquoi, le matin du 3 mars, nous voyons Mufflo, faisant dans la cour de la blanchisserie, en longueur et en largeur, les essais à outrance de son pantalon neuf restauré, en enfilant l'habit avec des précautions de Mohican sur le sentier de la guerre!

—All right!!! Tout va bien!

Et à 11 heures les vingt voitures de la noce se dirigent vers la rue des Trois-Seigneurs, au milieu de l'effarement de la population accourue sur les portes.

Mlle Léontine, très simple, très distinguée, très en possession d'elle-même, attendait son fiancé, tranquillement assise dans son petit salon, entre sa tante, son amie et les deux ou trois oncles de louage que celle-ci lui avait amenés de Paris par le dernier train. Mufflo entrait déjà en extase devant les visages vénérables de sa nouvelle famille; mais, un quart d'heure plus tard, sur l'escalier de la mairie, il éprouve un moment d'affreuse anxiété: un soufflet commence à avoir un jeu plutôt inquiétant!...

Vérification faite, l'alerte est fausse... mais les plus grandes précautions deviennent désormais indispensables!!!

Jamais le malheureux n'avait fait de si petits pas!

Pourtant, il arriva encore trop tôt sur le terrain de son définitif bonheur, car, tout à coup, on s'aperçut qu'on avait oublié le premier témoin, l'oncle maternel de Mufflo!... Un gaillard mal embouché, dans les veines duquel courait, toujours irrité, le pur sang des Rumahu!...

Après une bonne demi-heure d'attente, on le vit enfin apparaître à pied, son parapluie sous le bras, le haut de forme en arrière, l'air fermé, furieux contre cette jeune génération de neveux qui ne respectaient plus les ascendants!

Pour un peu, Mufflo aurait constaté si, malgré ses soixante-cinq ans, la poigne de l'oncle était encore solide au bout de ses bras!...

Mais Léontine le calma :

D'abord, c'était sa faute à elle, disait-elle avec son joli petit sourire et son regard blanc; elle avait ahuri son fiancé qui avait dû s'occuper de tout!... oui, de tout... Tandis qu'elle ne pensait qu'à ses chiffons! Et puis, il fallait pardonner beaucoup de choses aux jeunes mariés! Qu'il se rappelle, lui, l'oncle..., quand il était jeune!... Quand la lune de miel montait à l'horizon de son ciel!.. Oui... Qu'il se rappelle!...

Bref, elle sut si bien le prendre, le toucher de sa grâce câline, que le vieux blanchisseur, non seulement n'osa pas conserver son attitude furibonde devant cette culpabilité naïve qui s'avouait, mais embrassa très tendrement la belle enfant.

Mufflo vint à la rescousse :

— ... Léontine, lui dit-il, tiens!... t'es un ange!... Faut que je t'embrasse aussi.

Et l'ange silencieux sourit imperceptiblement, comme un sphinx antique, sous le baiser lourdaud qui dévalisait l'égalité de sa couche de poudre de riz.

Le maire régla l'affaire en trois minutes, car il devait prendre le train.

On fit la quête dan sune assiette; et comme l'appariteur avait encore le toupet de demander un pourboire, Mufflo lui mit ses poils de moustaches dans l'oreille :

— Gratte donc le fond de l'assiette... espèce de vieux farceur!

L'autre esquissa un geste de susceptibilité froissée, mais le marié cligna de l'oeil, et d'un air malin :

— Avec ça que tu ne le fais pas? Eh! va donc!..

Un moment, l'honnête huissier se demanda s'il ne balancerait pas dans la cage de l'escalier ce Mufflo, qui décidément n'avait pas volé son nom.. Puis, toute réflexion faite, la philosophie de la vie l'emporta, et il partit rêveur, les deux mains sous les basques bleues de son habit.

A l'église, ce fut un effarement: l'employé, un vieil inspecteur de la Sûreté, vint précipitamment annoncer à la sacristie, où M. le curé n'était pas encore arrivé, qu'il ne répondait plus de rien, si on laissait avancer ce tumultueux mariage dans le choeur!... Et que, sûrement, il manquerait, ce soir, des chandeliers à l'appel et quelques plaques de cuivre des chaises!

En conséquence, de sa propre autorité, il aiguille le cyclone conjugal vers la pacifique chapelle de Saint-Joseph.

— Dis donc, l'ami, où que tu nous conduis...? entonne le marié, pendant que le garçon d'honneur avec la pointe de son parapluie, explore les coup d'oeil, il saisit la situation et la tactique du bedeau; mais la classe des mariés comportant le choeur, il n'hésite pas un instant à modifier l'itinéraire, et Mufflo lui emboîte le pas, entraînant toute la noce après lui.

L'installation dans les chaises fut plutôt laborieuse, surtout celle du principal intéressé, car le diamètre du futur ne concordait pas avec l'ouverture du fauteuil et l'espace réglementaire des chaises.

(A suivre)

L'ARRIVEE DE SAINT PIERRE A ROME

La Semaine Religieuse de Québec

Un Père de l'Eglise suppose que Pierre arrivé à la porte navale (de Rome), fit la rencontre d'un philosophe païen qui, le voyant assis, les pieds nus, n'ayant sur les épaules qu'un manteau usé par le voyage, eut avec lui cet entretien.

— Etranger, lui-dit-il, pourrais-je savoir qu'elle affaire vous amène à Rome. Je serai peut-être en état de vous y rendre quelque services?

— Je viens, répondit Pierre, y annoncer le Dieu inconnnu et substituer son culte à celui des démons.

— Vraiment! voilà quelque chose de très nouveau, et j'aurai grand plaisir, tout à l'heure, à raconter ceci à mes amis en me promenant avec eux dans le forum. Si vous le voulez bien, causons un peu. Dites-moi d'abord d'où vous venez, quel est votre pays?

— J'appartiens à une race d'hommes que vous détestez, que vous méprisez et qui ont été chassés de Rome; mais on leur a permis d'y revenir. Mes compatriotes, à ce qu'on m'a dit, ne demeurent pas loin d'ici, le long du Tibre; je suis Juif.

— Mais vous êtes peut-être un grand personnage dans votre nation?

— Regardez ces pauvres mariniers qui se tiennent là, tout près de vous, sur le bord du fleuve; je suis de leur métier. J'ai passé une bonne partie de ma vie à prendre du poisson dans un lac de mon pays et à raccommoder mes filets, pour gagner mon pain. Je n'ai ni or ni argent.

— Et depuis que vous avez quitté ce métier, vous vous êtes sans doute appliqué à l'étude de la sagesse; vous avez fréquenté les école des philosophes et des rhéteurs; vous comptez sur votre éloquence?

— Et que venez-vous annoncer de la part d'un dieu si étrange.

— Une doctrine qui semble une folie aux hommes superbes et charnels et qui détruit tous les vices auquels cette ville a élevé des temples.

— Quoi vous prétendez établir cette doctrine à Rome d'abord. Et ensuite dans quel pays?

— Toute la terre.

— Et pour longtemps?

— Tous les siècles.

— Par Jupiter! l'entreprise offre quelque difficulté, et je crois que vous auriez besoin de commencer par vous faire de puissants protecteurs pour n'être point arrêter à votre début. Mais je n'imagine pas que vous comptiez les Césars, les riches, les philosophes parmis vos amis?

— Les riches, je viens leur dire de se détacher de leurs richesses; les philosophes, je viens les obliger à plier leur entendement sous le joug de la foi; les Césars, je viens les destituer du Souverain Pontificat.

— Vous prévoyez donc qu'au lieu de se déclarer pour vous, ils se tourneront contre vous et vos disciples si vous en avez? Que ferez-vous alors?

— Nous mourrons.

— C'est, en effet, ce qu'il y a de plus vraisemblable dans tout ce que vous venez m'annoncer. Etranger, je vous remercie: vous m'avez fort diverti. Mais en voilà assez pour le moment: je vous entendrai un autre jour. Adieu!.. Pauvre fou! ajouta-t-il tout bas en s'éloignant; c'est pourtant dommage, car il m'a l'air d'un assez brave homme.

Abbé Drioux.

LE TOMBEAU D'ERNEST PSCHAIRI

Un Psichari, c'est un homme de la vieille France. Il ne croit plus au progrès, car il l'a vu à l'oeuvre et il l'a dénoncé. Il ne croit plus aux formules neuves, ou soi-disant neuves, de la philosophie scientiste et allemande. Autour de lui, jusqu'au sein de sa famille, on s'évertue à ériger un autel stable au scepticisme et à la science. Il renverse l'autel vide et cherche l'autel où palpite la présence réelle de Dieu. Quand il partira, hanté par ce besoin de discipline et de dogmatisme qu'il exaspérera jusqu'à la plus noble des souffrances, quand il partira à la recherche de la vérité, son bagage sera mince, puisqu'il aura volontairement dépouillé tout le fatras universitaire et qu'il n'offrira plus, à l'emprise divine qu'un coeur humilié et une volonté dépourvue de mollesse. Dieu, tout d'abord, éprouvera le chercheur inquiet. La voix qui crie dans le désert ne recueillera que l'écho de son propre cri. Et le voyage du centurion durera longtemps. Il aura le temps d'apercevoir le symbole puissant de ces deux emblèmes fondamentaux: le sabre et le goupillon. La France des paladins et des croisés vivrait-elle encore, malgré la redingote austère et le progrès envahisseur?... Oui, et Psichari entendra le dialogue poignant de Timoléon d'Arc: Ah! la plantureuse terre française enrichie et fécondée par le sang le plus beau, voici qu'elle envoie ses fils, impatients de voir encore le vent de l'épopée souffler dans se drapeaux, à la conquête du désert. Et lui, héros disposé de toutes les contraintes, le voici sur son cheval, cherchant le visage de Dieu et l'âme de la France.

Le choc de ces deux volontés, celle de Dieu qui l'attire et celle du soldat qui le cherche, opèrera dans cette âme un jaillissement éperdu de lyrisme et d'allegresse. C'en est fait de toutes les turpitudes charnelles; ç'en est fait de tous les aphorismes. Ernest Psichari, vaincu par la grâce, rend hommage au Père qui vient de l'accueillir.

Il faudrait noter toute la force de ce lyrisme et la portée de cette phrase qui évoque le Pascal le plus brûlant et le Joseph de Maistre le plus austère. Mais ces notations de critique littéraire, comme elles sont pauvres en ce moment! Et quelle impuissance! Ah! le chant inspiré, allons-nous le réduire à quelques axiomes de littérature, à quelques définitions de métier? Non. Il suffit d'ouvrir un des livres que ce mort nous lègue pour sentir palpiter cette âme et se gonfler ce coeur.

Cette âme encore palpite et se gonfle ce coeur. En ces jours où la patrie affermit ses victoires, tandis que l'ennemi d'hier cherche sa revanche en s'alliant à la Bête déchainée qui descend des plaines russes, il est bon que ce tombeau se dresse, en plein sol de Belgique, pour affirmer les droits du sacrifice rédempteur. Cette croix, placée sur ce corps réfroidi, quel symbole et quelle réalité! Les Huns de toujours, s'ils venaient là, sentiraient, il me semble, la beauté sévère de ce tombeau, et leurs chevaux, d'eux-mêmes, reculeraient. La barrière que forment tous nos tombeaux, parmi la solitude triste de l'immense champ de morts, c'est la barrière la plus forte que nous ayons. Gardons-nous de méconnaître la force des canons et des soldats. Mais n'oublions pas que nos martyrs nous gardent, et l'invasion nouvelle devrait passer sur leurs corps.

La Belgique a compris le sens de cette loi du sacrifice, qui domine la vie des nations comme elle domine nos vies propres. La France s'associe à ce culte. Ernest Psichari, écrivain-soldat, martyr du patriotisme, soldat de Dieu et écrivain de France, nous garde et nous assiste. Tous les saints de la patrie vont entourer ce tombeau et tous les anges gardiens de France vont mettre autour de cette croix funéraire, le bruissement lumineux de leurs ailes.—Alphonse Mortier, (La "Croix".)

L'UNION CANADIENNE

Les officiers suivants furent élus à l'assemblée de vendredi le 8 octobre dernier; Président, M. H. Lacerte; vice-président, Dr N. A. Laurendeau; secrétaire, P. Lavoie; trésorier; G. Lemay; gérant, Jos. Guilbault. Président du comité littéraire, L. P. Gagnon; président du comité de musique, G. Raymond; président du comité athlétique, H. Deschambault; président du comité de la presse; Dr Laurendeau.

L'offre de M. Hutchinson gérant de la patinoire "Auditorium" fut acceptée.

Divers comités furent formés pour s'occuper d'organisation et de la revision de la constitution.

M. Joseph Vermander a été nommé professeur de la Fanfare LaVerendrye et sous l'habile direction du jeune directeur, la fanfare gardera sa réputation. M. le Professeur Salé a demandé un repos de quelques mois.

* * *

M. E. Renaud de Neche, N.-D. de retour d'une promenade à Montréal pour quelques semaines est en visite chez son beaufrère M. V. Dease, 29 avenue Provencher.

Etablissement des fils de cultivateurs près du village natal

Les économistes sont toujours émerveillés de l'extraordinaire vitalité de la race canadienne-française De 63,000 qu'ils étaient lors de la conquête, les Canadiens-français constituent aujourd'hui une race forte de quatre millions d'individus.

C'est que, dans les districts ruraux, les familles de dix, quinze et même dix-huit enfants ne sont pas rares. Si cette fécondité est admirable au point de vue de la conservation de la race, elle n'en offre pas moins des inconvénients car, dans bien des cas, le coin de terre familial ne suffit pas à assurer du travail à tous les enfants, et plusieurs d'entre eux se trouvent forcés de s'en aller vers la grande ville si tentante. Celle-ci, déjà surpleuplée—en plus des promiscuités dangereuses auquelles elle les expose,—ne procure trop souvent aux jeunes gens de la campagne que des positions inférieures dans lesquelles ils n'ont aucun avenir.

Si le développement de l'industrie canadienne permettait la création de petits centres industriels dans les régions agricoles, ces centres situés à proximité du village natal attireraient le surcroît de population des campagnes, détournant ainsi la jeunesse des dangers et des déceptions de la grande ville.

Les cultivateurs ont donc un intérêt moral autant qu'économique à contribuer au développement de l'industrie du pays et ils peuvent y contribuer aisément en insistant toujours pour avoir des produits canadiens lorsqu'ils font des achats.

Prenons, par exemple, l'industrie de la chaussure. Il n'est pas douteux que ses progrès entrent pour beaucoup dans la rapide croissance de villes comme Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Acton-Vale, Terrebonne, Sorel, Contrecoeur, etc., et que nombre de fils de cultivateurs des régions avoisinantes ont pu s'assurer de bons emplois dans les manufactures de chaussures qui y sont établies.

On le comprend, tout pousse par conséquent nos agriculteurs à aider au développement plus grand encore de cette industrie qui est, d'ailleurs, surtout un industrie canadienne-française, puisque 65% des chanssures produites au Canada proviennent de la province de Québec et que 90% des ouvriers et ouvrières employés par elle sont des Canadiens-français.

Que nos agriculteurs fassent leur devoir et sachent comprendre qu'en donnant la préférence aux chaussures canadiennes ils aideront à la création de nouvelles manufactures et que peut-être il s'en ouvrira une tout près de chez eux dans laquelle leurs enfants pourront aller gagner de bons salaires.

NOTRE AVENIR EN DEPEND

C'est lundi, le 4 octobre, que s'ouvre la souscription organisée par le Comité de l'Oide à Laval. Donc, il est entendu que, à partir du 4 octobre jusqu'au 15, terme de la souscription publique, nous ne parlons plus, mais nous agissons en faveur de l'Université Laval. Et nous ne doutons pas que nos lecteurs seront heureux de commencer la semaine qui approche par un acte de généreuse reconnaissance.

Nous avons encore présentes à la mémoire l'éloquente exhortation de Sa Grandeur Mgr le Coadjuteur de Québec aux prêtres du diocèse, lors des dernières retraites pastorales, et ses fortes paroles sur la grandeur de l'oeuvre accomplie avec upne générosité sans bornes par l'Université Laval et sur l'opportunité pressante de donner notre concours financier au développement de cette oeuvre, soutenue exclusivement depuis trois quarts de siècle par les prêtres du Séminaire de Québec.

Le temps est venu, en effet, d'intéresser le peuple canadien-français tout entier au progrès de cette grande institution religieuse et nationale. L'Université Laval reçoit des élèves de toutes les classes de la société canadienne-française; elle distribue les trésors de son esprit et de son coeur aux fils de nos ouvriers comme aux fils de nos ministres; elle ne pose qu'une condition à ceux qui viennent lui demander la science, celle d'une conduite chrétienne, et elle ne reconnaît qu'une noblesse, celle de l'intelligence et du travail. De même, c'est sur tous et chacun des mebres de nos classes sociales que l'Université Laval répand ses bienfaits. Prêtes, hommes de profession, cultivateurs, commerçants, ouvriers, industriels, tous sont les débiteurs de l'Université. Il n'y a pas une de nos paroisses, en effet, qui ne lui doive, au moins, son curé, son médecin et son notaire. Et si l'on veut s'arrêter, un instant, à la pensée de ce que serait, aujourd'hui, le peuple canadien-français sans l'Université Laval, on aura, d'un seul coup, compris la grandeur et la nécessité vitale de cette institution. Il y a longtemps que notre nationalité ne compterait plus, dans l'Amérique du Nord, comme facteur religieux, savant prêtre qui s'appelait Louis-politique et social, si l'humble et Jacques Casault n'avait eu l'extraordinaire courage de créer cette oeuvre magnifique d'enseignement supérieur.

Aussi, la nécessité de venir au secours de l'Université Laval, pour lui permettre de continuer et d'étendre sa mission hautement civilisatrice en Amérique, semble avoir été comprise par toutes les classes de notre société. Au premier appel du Comité de l'Aide à Laval, des coopérateurs zélés sont accourus de partout. Et il est consolant de voir que, partout, les premiers à répondre à l'appel des amis de l'Université ont été les fils de l'Alma Mater. Ce fut une véritable course à la reconnaissance. Le concours de la presse canadienne-française a été aussi merveilleux de générosité. Des pages entières ont été mises gratuitement à la disposition du Comité organisateur. On a vu même lse deux journaux anglo-protestants de Québec ouvrir leurs colonnes à cette oeuvre généreuse de publicité. Des orateurs, prêtres et laïques, sont allés jusque dans les paroisses les plus éloignées de Québec porter la bonne parole du dévouement à l'Université; et partout ils ont trouvé des auditoires attentifs et sympathiques. Grâce à cette campagne de propagande, notre peuple a été mis à même, dnas l'espace de quelques semaines, de comprendre la grandeur de l'oeuvre d'hier et l'immensité de la tâche de demain. On lui a dit, en termes claires, qu'il fallait à notre Université plus d'un million de piastres pour donner à son oeuvre les développements exigés, aujourd'hui, par les intérêts de la foi catholique et par les besoins de la science et de l'industrie modernes. Ceux qui veulent comprendre jusqu'à quel point ces développements s'imposent n'ont qu'à jeter un coup d'oeil sur les prospectus publiés, en ce moment, dans les journaux anglo-canadiens, par l'Université McGill: "facultés des Arts, de Droit, de Médecine, des Sciences appliquées, d'Agriculture, de Dentisterie et de Musique; leçons de sciences sociales, de commerce, de pharmacie, de chimie industrielle, de comptabilité élémentaire, de comptabilité supérieure, etc. Voilà ce qui doit être l'Université moderne. Et voilà ce que veut être l'Université Laval. Déjà, au prix de sacrifices considérables notre institution québecoise a fondé des chaires pour répondre aux exigences de la science moderne et de l'industrie nationale. Malheureusement, les ressources sont loin d'être à la hauteur des besoins même les plus urgents. Cette déplorable modicité de ressources n'a pas empêché, cependant, l'Université Laval de fonder cette Ecole normale supérieure dont les cours s'ouvriront cette année même, et qui doit fournir à nos collèges des maître de haute culture. Encore une oeuvre d'enseignement catholique supérieur que nous devrons au Séminaire de Québec!

Mais il est temps que le peuple canadien-français paye sa dette de reconnaissance à l'Université Laval. "Il est temps, dit Sa Grandeur Mgr Léonard, dans sa belle lettre pastorale du 6 septembre, que chacun prenne sur ses épaules une part, si humble soit-elle, du fardeau dont, en honneur, il ne peut se désintéresser. Il ne s'agit pas de restituer au Séminaire de Québec les quelque sept millions qu'il a si généreusement versés à cette oeuvre depuis sa fondation; le concours que l'on demande à chacun est destiné à créer de nouvelles chaires réclamées par nos besoins sociaux; il faut élargir les cadres de l'enseignement, fortifier les moyens d'action qui existent déjà, mettre notre Université en mesure de répondre, d'une manière de plus en plus efficace, à la pensée de l'Eglise qui veut régénérer le monde par une large et plus intense diffusion des doctrines catholiques, et fournir à notre race, attaquée de tant de côtés, des compétences dans tous les domaines qui élèvent un peuple et le font avancer dans les voies du véritable progrès."

Dans la lettre mémorable que Léon XIII adressait, lors des fêtes du Cinquantenaire de l'Université en 1902, à Mgr le Chancelier, aujourd'hui Son Eminenec le cardinal Bégin, le Souverain Pontife déclarait que "l'accroissement de l'Université Laval est intiment lié à la prospérité de l'Eglise du Canada". Notre avenir religieux et notre avenir national, puisque les deux sont inséparables, dépendent donc de l'avenir que saura faire à l'Université Laval la générosité du peuple canadien-français.

A nous tous de répondre, dès la semaine prochaine, par une souscription généreuse, à l'appel urgent de la religion et de la patrie.

—Antonio Huot, ptre.

POSITIONS VACANTES

Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface recevra des demandes jusqu'à 8 heures du soir, vendredi, le 22 octobre, 1920, pour remplir les positions suivantes :

1.—Comptable-sténographe pour le bureau de l'Ingénieur.

2.—Ingénieur avec certificat de troisième classe pour le service de la chaudière à vapeur préposée au dégèlement des borne-fontaines, conduites d'aqueduc. etc., pendant la saison d'hiver.

Les aspirants voudront bien mentionner leur âge, leur expérience et le salaire qu'ils désirent et rédiger leur demande de leur propre main.

Pour plus amples renseignements les candidats voudront bien s'adresser au bureau de l'Ingénieur.

Par Ordre.
Ernest GAGNON,
Greffier.

St-Boniface. Man., le 13 octobre, 1920.



Contrat pour la poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusju'à midi, vendredi le 19 novembre 1920, pour le transport de la poste de Sa Majesté par contrat, pour quatre ans, deux fois par semaine sur la route de Hove et St. Laurent, aller et retour. Devant commencer à la discretion du Maître des Postes Général.

On peut obtenir aux bureaux de postes de Hove, Ideal et St. Laurent et au bureau de 'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignement quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 8 octobre 1920.